



ECHE Sélection 2017
Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur
E- formulaire de candidature
Appel à propositions EACEA/08/2016

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

| | |
|--|---|
| Programme | Le programme Erasmus + adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme) |
| Action | Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur |
| Appel | 2017 |
| Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa) | 31/03/2016 12:00 heure de Bruxelles. |
| Langue de la candidature | FR |
| Langue pour la correspondance | FR |

* Journal officiel de l'Union européenne L347/50 du 20 décembre 2013.

271517-EPP-1-2017-1-FR-EPPKA3-ECHE

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section D de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): pas applicable

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans les 15 jours suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu).

A.1. Profil de l'établissement

| | |
|---|----------------------------------|
| PIC | 949112700 |
| Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins) | LYCEE ELISA LEMONNIER |
| Traduction de cette dénomination en anglais | LYCEE POLYVALENT ELISA LEMONNIER |
| Acronyme | LP ELISA LEMONNIER |
| Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible) | NEW 2016 |
| Adresse (n°, rue, avenue, etc.) | 20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU |
| Pays | France |
| Région | ILE-DE-FRANCE |
| Code postal | 75012 |
| Ville | PARIS |
| Site Internet | www.elisa-lemonnier.fr |

A.2. Représentant Légal

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Civilité | MADAME |
| Genre | Féminin |
| Prénom | BRIGITTE |
| Nom de famille | CHEVALET |
| Fonction | PROVISEUR |
| Courriel | BRIGITTE.CHEVALET@AC-PARIS.FR |
| Téléphone (code pays inclus) | 33607365873 |
| Adresse (n°, rue, avenue, etc.) | 20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU |
| Pays | FR, France |
| Région | ILE-DE-FRANCE |
| Code postal | 75012 |
| Ville | PARIS |

A.3. Coordinateur

| | |
|----------|----------|
| Civilité | MONSIEUR |
| Genre | Masculin |

| | |
|---------------------------------|------------------------------|
| Prénom | THOMAS |
| Nom de famille | FROISSANT |
| Département | PÉDAGOGIQUE |
| Fonction | ASSISTANT TECHNIQUE |
| Courriel | FROISSANT@ELISA-LEMONNIER.FR |
| Site internet | WWW.ELISA-LEMONNIER.FR |
| Téléphone (code pays inclus) | 33661669892 |
| Adresse (n°, rue, avenue, etc.) | 20 AVENUE ARMAND ROUSSEAU |
| Pays | FR, France |
| Région | ILE-DE-FRANCE |
| Code postal | 75012 |
| Ville | PARIS |

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2015-2016:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

| | |
|----------------------------|-------|
| Cycle court: | 365.0 |
| 1er Cycle (ex: Licence): | 0.0 |
| 2ème Cycle (ex: Master): | 0.0 |
| 3ème Cycle (ex: Doctorat): | 0.0 |

Nombre de membres du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur (en équivalent temps plein)

| | |
|-----------------|------|
| Enseignants: | 32.0 |
| Administratifs: | 7.0 |

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

| | |
|----------------------------|-----|
| Cycle court: | 5.0 |
| 1er Cycle (ex: Licence): | 0.0 |
| 2ème Cycle (ex: Master): | 0.0 |
| 3ème Cycle (ex: Doctorat): | 0.0 |

ETUDIANTS (pour l'année académique 2015-2016)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

| | |
|---|-----|
| Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays du Programme: | 0.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays partenaires: | 0.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays du Programme: | 0.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays partenaires: | 0.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme: | 0.0 |
| Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays partenaires: | 0.0 |

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

| | |
|--|-----|
| Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme: | 0.0 |
| Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire: | 0.0 |

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

| | |
|---|-----|
| Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint: | 0.0 |
| Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint: | 0.0 |

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2015-2016)

Tout type de Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus+ (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

| | |
|---|-----|
| Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme: | 4.0 |
| Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires: | 0.0 |
| Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme: | 2.0 |
| Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires: | 0.0 |

COOPERATION

Accords valides en 2015/2016 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

| | |
|---|------|
| Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus: | 0.0 |
| Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme: | 0.0 |
| Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires: | 2.0 |
| Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints: | 0.0 |
| Pourcentage impliquant des pays partenaires: | 15.0 |

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2015-2016) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus ou Tempus)

| | |
|--|-----|
| Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur: | 1.0 |
| Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire: | 0.0 |

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2015/2016 (en équivalent temps plein)

| | |
|---|-----|
| Nombre de membres du personnel au niveau central: | 0.5 |
| Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département: | 0.5 |

C1.1. Organisation générale

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques.

Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication.

Piloté par le DDFPT (directeur délégué aux formations professionnelles et techniques) et l'assistant technique et sous l'autorité du chef d'établissement, un groupe de travail est mis en place afin de développer l'axe international du projet d'établissement.

Ce groupe de travail est composé du DDFPT, de l'assistant technique, de 6 professeurs de l'enseignement supérieur(dont 1 professeur d'anglais, 1 professeur d'espagnol et 2 professeurs d'économie gestion habilités à dispenser leur enseignement en langue anglaise).

Le rôle ce groupe de travail est de :

-prospector et formaliser des accords avec des partenaires institutionnels (mobilité études et enseignement). L'assistant technique et 2 professeurs y sont dédiés.

-prospector et formaliser des accords avec des partenaires industriels (mobilité stages). Le DDFPT et 3 professeurs y sont dédiés.

Le groupe de travail se réunit régulièrement et, le cas échéant, est décisionnaire dans le processus de sélection des candidatures en mobilité sortante (selon des critères de motivation, de projets scolaire et professionnel, de savoir-être, de capacité d'adaptation).

Le coordonnateur organise avec les équipes et le DDFPT l'intégration des mobilités entrantes. Il est le contact privilégié des institutions partenaires.

Par ailleurs sur le plan financier, le gestionnaire est partie prenante dans le projet.

Enfin, l'administrateur réseau œuvre en tant que webmaster sur le plan de la communication.

Le DDFPT rend compte à la communauté éducative une fois par an lors du dernier CA de l'année scolaire.

Veillez SVP fournir le lien internet direct avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre établissement chargé de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

www.elisa-lemonnier.fr/international/contact-international/

Contact mail : froissant@elisa-lemonnier.fr

C.1.1. (Optionnel) Information supplémentaire à remplir par des institutions d'enseignement supérieur appartenant à une institution principale/mère

Merci de remplir cette section seulement si vous candidatez pour une institution d'enseignement supérieur qui n'a pas sa propre identité légale. Par exemple, si celle-ci fait partie d'une fondation ou un autre type d'organisation similaire composée de plusieurs institutions ou organismes.

Veillez fournir l'information sur la composition de cette organisation principale / mère et expliquer en particulier s'il y a d'autres institutions d'enseignement et si elles ont déjà une Charte Erasmus.

C2. Principes fondamentaux

Bien que nous soyons conscients que votre établissement ne puisse pas être impliqué dans tous les types d'activités Erasmus+ depuis le début, nous vous demandons néanmoins de vous conformer à tous les principes de la Charte et de les cocher en conséquence puisque la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur vous offre un portefeuille complet dès le départ.

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger.

Notre établissement offre 5 formations de BTS dans des secteurs variés et rares:

- Métiers de la Mode et du Vêtement
- Métiers de l'Esthétique de la Cosmétique et de la Parfumerie
- Métiers de la coiffure
- Technico-Commercial (option Produits de la Mode)
- Négociation Relation Client

Chaque BTS est découpé en 4 semestres de 30 ECTS chacun. Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail et des résultats obtenus par l'étudiant.

Un crédit correspond à 30h de travail (heures de cours, TP/TD et travail personnel). La charge de travail et la ventilation des crédits sont évalués par chaque équipe pédagogique. C'est également l'équipe enseignante qui attribue in fine les ECTS après validation par le chef d'établissement.

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée.

www.elisa-lemonnier.fr/international/ects

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

C3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés.

L'ensemble des cours dispensés en BTS est décrit dans le catalogue des cours accessible sur le site internet de l'établissement.

En outre, veuillez SVP fournir le lien internet direct vers le catalogue des cours offerts par votre établissement.

<http://www.elisa-lemonnier.fr/international/catalogue>

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés.

Des accords entre universités, écoles et institutions partenaires ou partenaires professionnels précèdent TOUTE mobilité. Les partenaires sont choisis en fonction de la plus-value attendue pour les jeunes afin de faciliter leur future insertion professionnelle ou leur projet de poursuite d'études et développer leurs capacités autant d'adaptation que linguistiques.

Ces accords revêtant la forme de convention décrivent en détail les modalités d'échanges:

- dates et durée de la mobilité,
- objectifs et contenus,
- le suivi et l'évaluation de la mobilité
- les modalités pratiques en termes d'accueil, de transport,...

Le coordinateur, avec le soutien du DDFPT, assure le suivi des accords validé par le proviseur que ce soit pour les stages ou pour les mobilités d'études.

Chaque accord n'est signé par le proviseur qu'après présentation et approbation du conseil d'administration.

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur.

Chaque étudiant bénéficie sur les 2 ans de formation de 216H de cours en anglais (LV1) et 150H en langue espagnole (LV2 obligatoire ou facultative selon les filières).

L'objectif est de favoriser l'aisance du langage autant à l'écrit qu'à l'oral. Un accent particulier est mis sur l'acquisition du vocabulaire spécifique à chacune des filières. Une équipe pédagogique solide et stable très investie dans les différents projets de l'établissement favorise cet enseignement.

Par ailleurs des cours de co-animation anglais/cours de spécialités sont proposés aux étudiants. C'est notamment le cas pour le BTS Métiers de la Mode ou Métiers de l'esthétique. Ces cours, d'une grande richesse, permettent aux étudiants d'améliorer leur communication professionnelle en anglais.

Dans d'autres diplômes, comme le BTS Technico-commercial et le BTS Métiers de l'esthétique, deux enseignantes sont habilitées à dispenser leurs cours en langue anglaise (habilitation DNL-Discipline Non Linguistique), une autre la prépare pour 2016.

Dans les cours de sciences (esthétique, coiffure, mode), les enseignants utilisent largement des documentations ou des publications scientifiques rédigées en anglais.

Conformément au projet d'établissement, un accent a été mis sur l'enseignement de l'espagnol –LV2. Des moyens supplémentaires sont proposés à tous les étudiants depuis sept. 2015 et le dispositif sera encore renforcé en 2016.

Les étudiants ont la possibilité de passer le TOIEC. 3 professeurs du lycée agréés par ETS global administrent le test "listening and reading".

Deux assistants de langue (angl. et esp) sont présents toute l'année pour animer des sessions de langues en groupes restreints.

Enfin, un laboratoire équipé de 24 postes informatiques est à la disposition des étudiants et des ouvrages et périodiques en langues étrangères sont disponibles au centre de documentation.

Si possible, veuillez fournir SVP le lien internet direct de votre politique linguistique.

<http://www.elisa-lemonnier.fr/international/linguistique>

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

C4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger.

Les étudiants à la mobilité entrante sont en immersion à raison de 30 à 35 heures par semaine dans des groupes stables de 30 étudiants maximum.

Les équipes pédagogiques sont constituées de 10 à 12 enseignants en moyenne qui interviennent régulièrement chaque semaine.

Cette organisation est particulièrement adaptée pour faciliter l'intégration et développer les capacités linguistiques des étudiants ou des personnels. Des heures de concertation dite de 'vie de classe' sont mises en place à raison 1H par quinzaine environ pour permettre aux étudiants et équipes pédagogiques d'échanger sur des points particuliers de la vie au sein de l'établissement.

Dans le cadre des partenariats que nous entretenons avec le monde professionnel, les étudiants sont régulièrement en contact avec des marques ou des entreprises françaises qui viennent régulièrement à la rencontre de nos étudiants (entreprises de mode telles que Lectra systèmes, Vétigraph, de coiffure telles que L'oréal, Wella, Eugene Perma, d'esthétique telles que Sothys, Esthéderm, Ella Baché, Make up for ever,...)

Par ailleurs, tout est mis en œuvre afin qu'ils puissent bénéficier de l'infrastructure scolaire et périscolaire de l'établissement afin de favoriser les échanges avec nos jeunes français (plateaux technique, salles de travail avec accès à internet, self/cantine, possibilité de s'inscrire à l'association sportive, accès au foyer, au centre de documentation,...)

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.



Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel).

L'immersion est le premier facteur de soutien linguistique proposé. (cf. ci-dessus).

Le cas échéant, l'étudiant peut intégrer des cours de maîtrise de la langue, dispositif mis en place au sein de l'établissement pour les élèves non francophones, nouvellement arrivés sur le territoire français (1 à 2H par semaine).

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique.

C5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.



Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.



En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage.

Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

Pour la mobilité 'études'

Une attestation de résultats est remise à l'étudiant à la fin de la période spécifiant le nombre de crédits ECTS acquis ainsi que les appréciations des membres de l'équipe enseignante sur le travail et l'attitude de l'étudiant.

Pour la mobilité 'stage'

Le suivi et l'évaluation sont assurés par un membre de l'équipe pédagogique et le tuteur entreprise qui attribuent conjointement le nombre de crédit ECTS acquis. Une attestation de stage comprenant la période et les objectifs pédagogiques à atteindre est remis à l'étudiant à la fin du stage.

Les documents sont visés par le proviseur et transmis au coordinateur qui transmet les documents aux établissements partenaires concernés ainsi qu'aux étudiants. Il en garde aussi la mémoire.

En outre, veuillez fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement.

<http://www.elisa-lemonnier.fr/international/strategie/reconnaissance>

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel.

L'établissement envisage avec bienveillance les projets de mobilité des personnels et les mets en place avec le soutien du coordinateur et du DDFPT. Au début de l'année scolaire, une information est donnée aux personnels quant à l'ensemble des possibles en matière de mobilité.

Le cas échéant, il facilite leurs mises en œuvre autant sur le plan de l'aménagement du temps pédagogique en interne que sur le plan des démarches administratives à mener.

A l'issue de la mobilité, le personnel est invité à partager son expérience avec ses collègues ou en proposant des outils pédagogiques qui ré-exploitent les connaissances ou les techniques acquises.

Cela peut prendre la forme d'écrits (lexique, ...) de documents numériques accessibles par l'ENT ou le site internet de l'établissement. Des espaces dédiés sont accessibles sur ces deux média.

Dans la mesure où cela se justifie, le personnel, à son retour, peut partager son expérience soit sous la forme de conférence ou de table ronde ouverte à ses collègues et/ou aux étudiants voire si le fond s'y prête sous la forme d'exposition.

Les personnels seront également incités à valoriser leur expérience via le portail i-prof afin que cette expérience soit connue et reconnue auprès du corps d'inspection.

C6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme.

De façon générale, le coordinateur (ERAEL) met tout en œuvre pour ouvrir l'établissement vers l'international ainsi que le décrivent le projet académique et le projet d'établissement. Il est pleinement soutenu par le chef d'établissement, le DDFPT et le gestionnaire.

Sur le plan de l'implication du personnel, il est prévu au budget une allocation aux personnels investis dans cet axe du projet d'établissement sous forme d'Indemnités pur Missions Particulières (IMP).

Sur le plan de la communication, la promotion des projets est faite en interne sur l'intranet de l'établissement mais aussi sur le site internet par la mise en ligne de toutes les informations et compte rendu des actions.

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

C7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

En outre, veuillez fournir le lien internet vers la page qui accueillera votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus":

<http://www.elisa-lemonnier.fr/international/strategie>

D

Déclaration en matière de stratégie Erasmus (Stratégie globale)

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

Soyez attentif au fait que votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" devra refléter l'implication réelle dans Erasmus+ que vous aurez l'intention d'entreprendre. Dans le cas où vous souhaiteriez dans le futur ajouter de nouvelles activités, veuillez veiller à modifier votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" et informer l'agence nationale en conséquence.

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

Langue originale [FR]

Le lycée polyvalent Elisa Lemonnier est un établissement public parisien qui propose des formations pré-bac de l'enseignement professionnel, technologique et général et des formations post-bac (BTS et licence professionnelle dont l'ouverture est programmée en septembre 2016).

Les domaines professionnels abordés par les diplômes post-bac touchent les métiers de la mode, de la coiffure, de l'esthétique, cosmétique et parfumerie et du tertiaire.

Conformément à l'axe 5 du projet d'établissement et à l'axe 5 du projet académique, l'établissement enclenche une politique d'ouverture à l'international.

Celle-ci vient formaliser des actions existantes et en amorcer d'autres.

L'objectif est de développer des projets avec des pays qui nous permettront de croiser nos cultures locales et industrielles et nos savoirs-faire favorisant le développement des qualifications de nos étudiants et de nos personnels tant sur le plan linguistique que professionnel.

Selon les spécialités de nos filières, nous favorisons des accords avec des pays porteurs en termes d'activités économiques et d'innovation pédagogique.

Pour le secteur de la mode, des accords sont envisagés avec des institutions et des entreprises de pays tels que l'Espagne, l'Italie et le Maroc, pays qui possèdent un tissu industriel encore dense dans les métiers de la mode et de l'accessoire mais également des accords institutionnels avec des pays du nord ou de l'est de l'Europe (Helsinki et Tallin) où un projet d'exposition/défilé est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, en septembre 2016, ouvrira une licence professionnelle en association avec l'UFR de LEA (Langues Etrangères Appliquées) de l'Université Paris Sorbonne orientée sur le commerce international et particulièrement avec les pays anglophones, hispanophones et germanophones.

L'objectif de l'international dans la filière mode est de favoriser l'employabilité de nos étudiants dans un secteur extrêmement mondialisé où la problématique nord/sud se pose selon divers angles (éthiques, culturels, économiques).

Pour le secteur de la coiffure et de l'esthétique, des accords sont signés avec des entreprises en Angleterre pour proposer des stages aux étudiants.

Des contacts sont pris dans le secteur de la cosmétologie avec des marques et des entreprises de fabrication de produits étrangères qui offrent des possibilités de concrétisation de mobilités de stages. On peut citer bareminerals (USA), Natura (Espagne), Carolina Herrera (Espagne), Revlon (USA).

Notre partenariat historique avec deux écoles de coiffure et maquillage au Japon perdure depuis 30 ans et constitue un pan de notre identité tout en offrant de belles opportunités aux étudiants japonais et à notre communauté éducative de s'ouvrir sur des cultures et des pratiques techniques très éloignées enrichissant formidablement les deux parties.

Plus généralement, nous sommes très régulièrement associés à des actions qui impliquent le rectorat de l'Académie de Paris avec des pays étrangers sur des partages de pratiques ou d'apport d'expertise pédagogique avec des pays tels que la Biélorussie, L'Arabie Saoudite, le Koweït, la Jordanie,...

Notre objectif est d'accueillir environ 1 à 2 étudiants en mobilité entrante par semestre et par département de formation et de proposer selon le même ordre de grandeur des mobilités sortantes études ou stage à nos étudiants.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer.

Langue originale [FR]

Notre établissement a pris toute la mesure de l'importance de l'ouverture à l'international où nos étudiants et nos personnels impliqués dans cette dynamique acquièrent une plus value tant sur le plan linguistique que technique. Nous entamons une démarche volontariste dans cette direction.

Pour cela, notre priorité est de développer notre visibilité sur le plan international et ceci, via plusieurs vecteurs.

Le premier est celui de l'Académie de Paris très investie sur le plan international avec des pays de tous les continents (Canada, Mexique, Maroc, Japon, Chine, Allemagne, Royaume Uni,...), porteuse de projets dans lesquels nous sommes partie prenante autant que possible et qui nous permettent de rentrer en relation avec des partenaires étrangers.

Ensuite, nous utilisons la plate-forme E-TWINNING qui apparaît une solution efficace permettant de cibler efficacement nos partenaires potentiels.

Sur le plan de la communication, il apparaît essentiel d'avoir une visibilité sur Internet et dans ce sens, notre site internet a été rénové et une place importante a été réservée à la diffusion des actions et des projets internationaux.

Par ailleurs, sur le plan de l'organisation pédagogique, notre établissement a une réelle volonté de faciliter cette politique par les renforcement de l'enseignement des langues (co-animation de l'anglais, incitation des personnels à obtenir leur habilitation DNL, moyens supplémentaires mis sur l'espagnol et l'allemand, mutualisation des cours d'italien avec un lycée voisin,...).

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser.

Langue originale [FR]

Par les diverses actions vers l'international que nous bâtissons, nous avons pour objectif de fédérer la communauté éducative autour de l'ouverture aux autres et à l'international d'apporter une plus-value aux étudiants dans le but de les préparer au mieux à appréhender un environnement ouvert, mouvant et mondialisé.

Nous comptons, par la participation au programme, favoriser les qualifications de nos étudiants et personnels sur le plan des pratiques professionnelles, linguistiques et culturelles en promouvant leur mobilité.

Nous escomptons également poursuivre en cohérence avec notre politique d'établissement le développement et la pérennité de partenariats avec l'enseignement supérieur à l'étranger et avec les entreprises.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Dans le but de faciliter l'évaluation de votre formulaire de candidature, veuillez SVP cocher celles des activités Erasmus+ qui font parties de votre actuelle déclaration en matière de stratégie "Erasmus":

Erasmus+ Action clé 1 (KA1)

Etudier dans les pays du Programme:

Pays membre du Programme - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

Pays membre du Programme - Personnel académique en mobilité entrante

Pays membre du Programme - Etudiants en mobilité sortantes à des fins d'études

Pays membre du Programme - Personnel académique en mobilité sortante

Etudier dans les pays partenaires:

Pays partenaires - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

Pays partenaires - Personnel académique en mobilité entrante

Pays partenaires - Etudiants en mobilité sortantes à des fins d'études

- Pays partenaires - Personnel académique en mobilité sortante
- Stages:
Stages - étudiants en mobilité entrante à des fins de stage
- Stages - Personnel académique en mobilité entrante
- Stages - Etudiants en mobilité sortantes à des fins de stage
- Stages - Personnel académique en mobilité sortante
- Masters conjoints Erasmus Mundus

Erasmus+ Action clé 2 (KA2)

- Partenariats stratégiques
- Les Alliances de la Connaissance
- Projets de renforcement des capacités

Erasmus+ Action clé 3 (KA3):

- Projets KA3

Actions Jean Monnet

- Projets Jean Monnet

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

*certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance.
Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;*

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Paris

Nom: CHEVALET

Date (jj/mm/aaaa): 30/03/2016

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement (si applicable)